

DÉCLARATION PRÉALABLE À LA GRÈVE

Loi 2008-790 du 20 août 2008 (article L133-4 du code de l'éducation)

Nom d'usage	
Nom patronymique	
Prénom	

École d'exercice (*)	
Code école	035.....
Classe	
Effectifs de la classe	

déclare conformément aux dispositions réglementaires en vigueur avoir l'intention de participer aux grèves suivantes : les 2, 3, 5, 6, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 26, 27, 30 et 31 mars 2026 et les 2, 3, 7, 9 et 10 avril 2026.

Cette déclaration d'intention ne préjuge en rien de ma participation effective, totale ou partielle, à ces journées de grève.

À le .../.../

Signature obligatoire :

La déclaration préalable de grève doit **impérativement** être parvenue à **l'IEN de la circonscription au moins 48 heures** avant le début de la grève.

(*) Dans le cas de services partagés ou de postes fractionnés, l'école d'exercice est celle où la présence est effective le jour prévu pour le mouvement de grève.